

**COMITE DEPARTEMENTAL DU VAUCLUSE DE BADMINTON**  
**COMPETITION DEPARTEMENTALE FEDERALE**  
**GRAND PRIX 2011-2012 DE DOUBLES**  
**SERIE C, D+ (D1, D2), D- (D3, D4) et NC**

**REGLEMENT OFFICIEL**

**ARTICLE 1**

Le Comité 84 de Badminton organise un Grand Prix de double et mixte avec les catégories C, D+ (D1, D2), D- (D3, D4) et NC sur douze tableaux différents (DH, DD, et DM dans chaque catégorie) et se déroulant par étapes.

Les étapes ont lieu sur une journée, le dimanche.

Cette compétition, autorisée par la ligue et la fédération, est ouverte aux joueurs et joueuses classés C, D ou Non Classés. Elle est réservée aux licenciés de la ligue PACA et départements limitrophes 30-26-07.

Pour la saison 2011-2012, tous les licenciés des séries C, D ou Non-classés sont autorisés à participer au grand prix de doubles C, D+, D- et NC, sous réserve de l'acceptation par écrit du présent règlement par leur club.

Les joueurs sont libres de s'inscrire dans le tableau de leur choix.

**ARTICLE 2**

En fonction du nombre de terrains disponibles dans la ou les salle(s) du club organisateur d'une étape, le nombre d'inscription pourra être limité. La priorité sera d'abord donnée aux clubs du Vaucluse, puis ceux de la Ligue PACA (13-04-05-83-06) et enfin ceux des départements limitrophes (30-26-07). Le second critère sera la date de réception de la feuille d'inscription.

**ARTICLE 3**

Les organisateurs du GP se réservent le droit de procéder à des modifications d'organisation suivant l'affluence lors de l'étape. Il sera ainsi possible de passer du mode poules au mode élimination directe dans un, deux ou les trois tableaux (doubles hommes / doubles dames / doubles mixtes) de chaque catégorie ou de donner la priorité à un tableau par rapport à l'autre.

Il sera également possible de regrouper ou compléter des tableaux de la manière la plus équitable pour tous les joueurs afin de limiter le nombre total de matchs après accord du juge arbitre

**ARTICLE 4**

Le club qui accueille une étape s'occupe d'établir les tableaux sous contrôle du JA et en respectant le présent règlement et le comité 84 s'occupe de présenter le classement à l'issue de chaque étape.

Le club doit se munir d'un ordinateur et d'une imprimante afin de gérer la compétition à l'aide du logiciel Badplus.

Il doit, par l'intermédiaire de la Commission Départementale d'Arbitrage, trouver un juge arbitre pour superviser la compétition

Le club qui accueille l'étape doit également assurer la tenue de la table de marque suivant des instructions émanant du comité 84, prévoir une buvette, et fournir au minimum des lots et/ou coupes et/ou médailles aux finalistes de l'étape.

A l'issue de la rencontre, le juge arbitre devra rendre compte de la journée sur une feuille établie à cet effet et la transmettre à la CDA qui fera remonter le fichier Badplus de l'étape pour validation auprès de la Ligue PACA.

## ARTICLE 5

L'inscription à une étape est de 5 euros par joueur à régler au club organisateur.

Chaque club devra en fin de saison régler au Comité 84 la somme de 6 euros par joueur ayant au moins participé à une étape (quel que soit le nombre d'étapes disputé).

Le Comité 84 établira une facture le 31 mai 2012.

Tout forfait injustifié sera pénalisé d'une somme de 6.50 €. Seront considérés comme forfait les joueurs n'ayant pas fourni de certificat médical dans les 5 jours suivant la compétition pour justifier de leur forfait. (Voir également règlement fédéral sur les forfaits : risque de suspension de 2 mois si forfait non justifié à la CRA PACA)

Un premier courrier sera adressé au responsable de club du joueur.

Un second suivra valant facture.

Si le club ne règle pas à réception, la somme globale des forfaits pour chaque club leur sera facturée en fin de saison. (après les finales)

## ARTICLE 6

Les têtes de séries seront désignées suivant le CPPP du joueur à la date du tirage au sort.

## ARTICLE 7

Les volants sont à la charge des joueurs.

Les matchs se dérouleront avec des volants plumes.

**Si les 2 joueurs sont d'accord** le volant plastique est toléré uniquement pour la catégorie NC.

En cas de litige, le volant officiel est le Trump T101.

Chaque club organisateur doit tenir à disposition (vente) des volants plumes lors de la compétition.

## ARTICLE 8

Toutes les inscriptions doivent parvenir avant le Vendredi (J-9) précédant l'étape par email aux coordonnées mentionnées sur la feuille d'inscription. **Aucune inscription par téléphone ne sera acceptée.**

Il appartient aux clubs de s'assurer que leurs inscriptions ont bien été reçues, en demandant une confirmation de lecture pour le courrier électronique. Une convocation sera envoyée le jeudi précédant l'étape.

Les invitations seront envoyées à l'adresse principale des clubs figurant sur l'annuaire de la Ligue.

Si des adresses doivent être modifiées, merci de nous les communiquer.

## ARTICLE 9

Toute contestation ou litige non prévu par le présent règlement sera traité et réglé par le Comité 84.

## ARTICLE 10

La commission GP du comité 84 s'adjuge le droit de rajouter de nouveaux articles au présent règlement

## ARTICLE 11

Le JA sera rémunéré aux tarifs légaux en vigueur (ligue PACA) à la date de la compétition. Ces frais seront réglés par le club organisateur.

## ARTICLE 12

Les Grands prix se dérouleront selon les règles de la FFBaD et le règlement général des compétitions.  
L'attitude des joueurs, des coachs et des accompagnateurs devra être correcte. (Voir règlement fédéral codes de conduite des joueurs et des entraîneurs)

La tenue vestimentaire des joueurs devra respecter les règlements FFBaD en vigueur : les joueurs devront porter un short, le port d'un pantalon de survêtement ne pouvant être autorisé par le Juge Arbitre que dans des cas particuliers, à la demande motivée du joueur, ou lorsque les conditions de température dans la salle le rendent nécessaire.

## ARTICLE 13

Un classement individuel des Grands Prix sera établi par le comité 84.

Il sera déterminé par le nombre de points obtenus selon le tableau ci-dessous:

Les récompenses finales seront remises par le comité 84 lors de la dernière étape.

	<b>Tableau</b>
<b>Non sortant</b>	<b>200</b> (dernier de poule)
<b>Non sortant</b>	<b>300</b> (3ème de poule de 4 ou 2 <sup>ème</sup> de poule 3)
<b>1/32ème</b>	<b>400</b>
<b>1/16ème</b>	<b>600</b>
<b>1/8ème</b>	<b>800</b> (ou 5ème de poule unique)
$\frac{1}{4}$	<b>1000</b> (ou 4ème de poule unique)
$\frac{1}{2}$	<b>1200</b> (ou 3ème de poule unique)
<b>Finaliste</b>	<b>1500</b>
<b>Vainqueur</b>	<b>1800</b>

## ARTICLE 14

Candidature à l'organisation d'une étape.

Les clubs désireux d'organiser une étape doivent en faire la demande ( sur papier libre ) auprès du Comité, précisant la date, le nombre de terrains, les coordonnées du gymnase, si possible au minimum 4 semaines avant la date prévue.